

Edito

Courage !

Le courage en politique, c'est possible, ça existe. Une ministre qui tient ses engagements, qui se bat jusqu'au bout d'un processus législatif pour faire avancer les choses, ça n'est peut être pas tous les jours mais ça arrive.

Ainsi, la garde des sceaux, Christiane Taubira, a mené un combat courageux pour l'égalité dans notre société et aujourd'hui elle continue de se battre avec dignité contre la campagne odieuse qui est faite à son encontre parce qu'elle est femme, parce qu'elle est noire et parce qu'elle a fait reculer l'injustice.

Malheureusement, ça n'est pas sur cette année écoulée qu'Aurélie Filippetti pourra être évoquée en ces termes : budget de la culture qui prend le contrepied des engagements du candidat François Hollande, sabotage intégral du discours de Saint Rémy de Provence sur l'archéologie...

Pourtant le courage politique, ça peut aussi exister au Ministère de la culture : il y a quinze ans, Catherine Trautmann, dans un gouvernement qui battait tous les records de privatisations, décidait de porter le projet de créer un service public de l'archéologie. Il y a quinze ans tout avait également très mal commencé mais une forte mobilisation des personnels avait permis de renverser la vapeur.

Cette année, la mobilisation exceptionnelle du 19 novembre a permis d'amorcer un dialogue, mais nous savons qu'il nous faudra encore montrer notre détermination l'année prochaine.

Tout ce que nous pouvons souhaiter en cette année qui s'achève, c'est qu'en 2014 la ministre de la culture s'inspire un peu de la combativité de sa collègue de la justice ; le courage est une vertu qui s'apprend.

Actualité

Enfin le dialogue...

L'intersyndicale archéologie du ministère de la Culture a été reçue jeudi 28 novembre 2013 suite aux engagements de la directrice de Cabinet d'Aurélie Filippetti au soir de la manifestation du 19 novembre dernier. Le but de cette réunion était de définir une méthodologie et un calendrier de concertation. La réunion était présidée par le directeur général des Patrimoines, Vincent Berjot. Etaient aussi présents : Kévin Riffault, sous-directeur des affaires financières et générales de la direction générale des patrimoines, Marc Drouet, sous-directeur de l'archéologie, Carole Etienne-Boisseau, chef de mission du dialogue social, et Kévin Thiery, son adjoint.

D'entrée de jeu, le directeur général des patrimoines a annoncé que le sous-directeur des affaires financières et générales de la direction générale des patrimoines allait faire une étude économique et juridique sur les trois scénarios suivants :

- 1) Maintien du dispositif actuel (statut-quo) ;
- 2) Modification de la loi de 2003 visant à instaurer un monopole public (Inrap et services archéologiques des collectivités territoriales) ;
- 3) Amélioration du dispositif actuel (renforcement du contrôle,...).

Ces scénarios seront élaborés en prenant en compte un niveau de prescription (diagnostic et fouille) constant sur les 5 ans à venir. Cette étude sera réalisée pour être transmise le 20 décembre 2013 à l'intersyndicale archéologie, qui disposera de la période des fêtes de fin d'année pour l'analyser et faire remonter ses observations.

Une réunion sera organisée par le Cabinet de la Culture à la rentrée avec l'intersyndicale archéologie dans le but d'avoir un arbitrage politique sur le scénario qui sera retenu.

L'intersyndicale archéologie a accueilli favorablement l'annonce de cette étude et son déroulé, notamment avec le retour qui lui permettra de faire remonter ses observations. Par contre, elle a regretté que les aspects sociaux ne soient pas pris en compte car ils ont aussi un coût

qu'il soit financier ou humain. A cela, la direction générale des patrimoines a répondu que ces aspects seraient pris en compte parallèlement pour l'arbitrage de la ministre et que ce n'est pas forcément le scénario le moins coûteux qui sera retenu.

Parallèlement à ce travail en cours, il a été décidé d'organiser 2 réunions d'ici le 20 décembre, l'une sur « *Concurrence, Maîtrise d'ouvrage, Renforcement du contrôle,...* » et l'autre sur le « *Pôle public, statuts des personnels,...* ». Pour le moment, les dates de ces réunions sont encore en discussion. Sur le financement, une réunion aura lieu au mois de janvier après l'étude réalisée par la direction générale des Patrimoines.

Pour ce qui est de la propriété publique du mobilier et du « *toiletage de la loi actuelle* » suite au Comité technique du 16 octobre, le directeur général des Patrimoines a indiqué qu'il fera un point de suivi au Comité technique du 11 décembre.

L'intersyndicale archéologie sera extrêmement attentive à ce que ce dialogue ne soit pas une simple façade et que les arbitrages soient faits pour le bien des personnels, de notre discipline et dans l'intérêt général.

Elle appelle tous les personnels à rester mobilisés !

Communiqué de l'intersyndicale archéologie (CGT/SUD/FSU/CNT) du 2 décembre 2013

Y-a-t-il véritablement une volonté politique ?

L'intersyndicale archéologie a été reçue les 9 et 10 décembre au ministère de la Culture pour deux sessions de négociation dans les suites de la forte mobilisation du 19 novembre 2013. Ces discussions doivent alimenter le rapport que le cabinet de la ministre s'est engagé à rendre pour le 20 décembre autour des « trois scénarios » pour l'archéologie préventive : le maintien du dispositif actuel (statu quo) ; l'amélioration du dispositif (renforcement du contrôle,...) ; une réforme en profondeur de la loi de 2003 pour instaurer un monopole public partagé entre l'Inrap et les services archéologiques de collectivités territoriales.

Y-a-t-il véritablement une volonté politique ? Actualité (suite)

A ces deux rencontres, s'ajoute la séance du Comité technique de la Direction générale des Patrimoines (CT-DG Pat) du mercredi 11 décembre 2013, Comité technique au cours duquel l'administration a répondu aux organisations syndicales sur un certain nombre de propositions de « toilettes » du projet de loi patrimoine.

Ces rendez-vous ont enfin permis aux organisations syndicales d'aborder en profondeur l'ensemble des problèmes liés à la concurrence commerciale, à la maîtrise d'ouvrage publique, au renforcement du contrôle des services de l'Etat, à l'indépendance des instances (CIRA et CNRA), ainsi qu'à la constitution d'un « pôle public de l'archéologie préventive ». Mais derrière ce dialogue en apparence renoué (il aura fallu un millier d'archéologues dans la rue !), les inquiétudes demeurent. Le constat n'est visiblement pas partagé entre l'intersyndicale et le ministère de la Culture sur la gravité de la situation de l'archéologie préventive. L'indigence des propositions faite par l'administration (cf. ci-dessous p. 4 à 6), qui fait semblant de découvrir aujourd'hui les positions portées depuis des mois par les organisations syndicales, montre que le

ministère de la Culture n'a, pour l'instant, pas travaillé sérieusement l'option d'une réforme en profondeur de la loi de 2003. L'administration, tout en affirmant main sur le cœur maintenir ouvert tous les scénarios, cache mal sa préférence pour un aménagement *a minima* de la loi de 2003.

L'intersyndicale a clairement réaffirmé que les personnels n'accepteraient pas de simples pansements sur une archéologie préventive condamnée, une « réformette » qui permette de gagner du temps... pour que les suivants finissent le sale travail.

Les organisations syndicales attendent de la ministre de la Culture qu'elle fasse enfin preuve de courage politique pour porter, en accord avec les positions que l'actuelle majorité a défendu en 2003, une réforme en profondeur de la loi sur l'archéologie préventive.

La mobilisation du 19 novembre n'a sans doute pas été suffisante pour que le ministère de la Culture s'engage réellement dans la défense du service public et pour l'avenir de l'archéologie préventive.

Dès le mois de janvier, il va falloir encore pousser !!

Voici, en résumé, les positions et revendications portées par l'intersyndicale et les (quelques) réponses de l'administration :

Concurrence commerciale : pour l'intersyndicale, les effets dévastateurs de la concurrence commerciale pour l'archéologie préventive et ses personnels (dumping social et scientifique) vont s'accroître dans les prochains mois avec un « marché » qui se tend considérablement (tassement de l'activité et disparition du « stock de fouilles », fin des grands travaux, montée en puissance de nouveaux opérateurs, etc.). Sauf à être réformé en profondeur, le système va vers une crise majeure, avec des dépôts de bilan prévisibles dès 2014 chez un certain nombre d'opérateurs privés, et des difficultés croissantes au sein des services de collectivités et de l'Inrap.

Maîtrise d'ouvrage : L'intersyndicale a rappelé l'aberration (et l'exception française) que constitue le fait de confier à l'aménageur la maîtrise d'ouvrage des fouilles, et donc le choix de l'opérateur pour leur réalisation. Elle a réaffirmé la revendication centrale d'un retour à la maîtrise d'ouvrage publique de l'Etat (avec possibilité que celle-ci soit déléguée aux collectivités territoriales).

Indépendance des instances : L'intersyndicale a renouvelé sa revendication d'une élection de la majorité des membres du CNRA et des CIRA par leurs pairs et donc par les personnels du CNRS, de l'Université, des SRA, des Collectivités et de



Y-a-t-il véritablement une volonté politique ? Actualité (suite)

l'Inrap. Elle a fait des propositions très concrètes pour garantir les équilibres par périodes et/ou par spécialités.

Renforcement du contrôle scientifique : quel que soit le scénario retenu (d'un simple renforcement du contrôle par un examen préalable des offres à une sortie du cadre concurrentiel, en passant par un retour à la maîtrise d'ouvrage publique), l'intersyndicale a indiqué que le renforcement des moyens humains des SRA constituait un critère déterminant pour juger de la crédibilité des projets du ministère. L'administration a mis en avant sa volonté de renforcer le contrôle des agréments, notamment en cas de modification des équipes et pour tenir compte de critères sociaux (part d'emploi précaires), et le contrôle scientifique *a priori* des projets scientifiques. Elle a proposé d'introduire une mesure de suspension temporaire des agréments en cas de problème important constaté sur une opération. L'intersyndicale s'est dite extrêmement perplexe sur ces orientations, rappelant que le contrôle *a posteriori* était impossible en archéologie préventive et que la sous-direction de l'archéologie n'avait pas fait preuve par le passé (et jusqu'à récemment) d'une attention réelle (alertes faites dès 2011 sur des irrégularités de demandes d'agréments restées sans suite, scandales à répétition, etc.).

Pôle public : Malgré les réticences de l'administration (qui semblait ne vouloir aborder que des sujets secondaires comme la formation continue commune des agents), l'intersyndicale a mis en avant la titularisation des personnels de l'Inrap et des collectivités territoriales comme une question centrale du « pôle public », nombre de blocages à la mobilité interinstitutionnelle des agents (Inrap / Collectivités / SRA / Universités / CNRS) étant liés à la question des statuts. La création d'un pôle public doit mettre fin à la concurrence commerciale entre l'Inrap et les collectivités territoriales ou entre collectivités territoriales et clarifier les missions de chaque

institution (par exemple au sein des conférences territoriales de l'action publique – CTAP prévue par le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale). Pour l'intersyndicale, le pôle public doit être opérationnel (et non simplement de gouvernance) pour favoriser la stabilité des personnels et de vraies collaborations scientifiques entre institutions. Les discussions ont également montré que ce pôle public devait intégrer des services comme le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) ou le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Dans le cadre d'un scénario « d'aménagement » du dispositif actuel, il est également possible de mettre en œuvre le principe « financement public / opérateur public ».

En CT-DGPat, l'intersyndicale s'est faite l'écho des inquiétudes suite à l'introduction du rôle « fédérateur » de l'Inrap dans la recherche archéologique préventive et a demandé qu'une nouvelle rédaction soit proposée qui conviendrait aussi bien aux services de collectivité qu'à l'Inrap. La direction générale des Patrimoines a indiqué que cette question serait traitée en l'interministérielle, qui déciderait sur une éventuelle nouvelle rédaction.

Sur les **délais de prescription** (systématiquement raccourcis lors des attaques parlementaires de ces 10 dernières années), la direction générale des Patrimoines a indiqué avoir engagé une étude complète pour être en capacité d'argumenter de futures modifications devant la représentation nationale. Dans l'attente, l'administration n'a pas répondu favorablement aux demandes de l'intersyndicale : le retour de 21 jours à 1 mois pour le délai de prescription à réception du projet (et à 2 mois dans le cadre d'une demande volontaire de diagnostic) ; abroger les dispositions de renoncement de l'Etat à prescrire pendant 5 ans (s'il ne répond pas dans les délais) ou de caducité des prescriptions lorsque l'opération n'a pas débuté dans les 6 mois suivant la délivrance de l'autorisation ; introduire une prescription de conservation, etc.

Communiqué de l'intersyndicale archéologie (CGT/SUD/FSU/CNT) du 17 décembre 2013.

Pour télécharger le communiqué avec les pièces fournies par l'administration, utilisez le lien suivant :

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/2013_12_17_Communique_intersyndical_sur_negociation_9_et_10_decembre.pdf

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		décembre 2013
Nom :	Prénom :	
Adresse :		Région :
Tel :	Email :	INRAP SRA Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr		
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr		